

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRES Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Avis de la
Communauté Urbaine sur le projet d'arrêté d'extension du périmètre
Communautaire - Intégration de Martignas-sur-Jalle**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

Le 27 décembre 2011, le Préfet a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyant le rattachement de la commune de Martignas-sur-Jalle à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales prévoit une date buttoir pour la modification du SCDI au 31 décembre 2012.

Ainsi, le projet d'arrêté d'extension du périmètre a été notifié à la Communauté Urbaine le 29 octobre 2012 ainsi qu'aux 27 communes membres et à la ville de Martignas-sur-Jalle. Ce projet d'arrêté fait courir le délai de consultation de trois mois durant lequel notre établissement et les 28 communes concernées doivent délibérer sur cet arrêté.

A l'issue de ce délai, le Préfet prendra, si les conditions de majorité sont réunies, l'arrêté définitif d'extension du périmètre communautaire.

Date d'effet

L'extension du périmètre communautaire nécessite de préparer, de la meilleure façon possible, les conditions d'intégration de la commune.

Aussi, il est apparu nécessaire, tant à la commune qu'à la Communauté, de disposer d'un délai permettant de travailler sur les modalités techniques de mise en œuvre de l'arrêté du Préfet.

Ce travail portera notamment sur :

- La reprise par la Communauté du contrat en cours de la commune concernant la collecte et le traitement des déchets ainsi que la préparation de la reprise en régie du service à l'issue de ce contrat,
- La nomination d'un représentant de la Cub au sein du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement,
- La passation d'un avenant à la DSP Transport pour assurer la desserte de la commune en transports en commun,
- Les modalités d'exercice des transports scolaires,
- Le rattachement de la commune à l'élaboration du PLU 3.1
- Le calcul de l'attribution de compensation,
- L'inventaire et le diagnostic des biens affectés aux services publics transférés,
- L'élaboration d'un contrat de Co-développement Cub/Commune,
- L'évaluation d'un FIC (Fond d'Intérêt Communal),
- L'arrêté des comptes de la commune en cours d'exercice comptable,
- Les éventuels transferts ou mises à disposition des services et/ou personnels.

La date d'effet qu'il est proposé de retenir, en accord avec la Commune de Martignas-sur-Jalle, est celle du 1^{er} juillet 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et plus particulièrement son article 60-II sur la mise en œuvre du SDCI,

VU la délibération communautaire n°2011/0510 du 08 juillet 2011,

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012 portant projet d'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la commune de Martignas-sur-Jalle,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la Communauté Urbaine, en intégrant la commune de Martignas-sur-Jalle, rapproche ses limites géographiques de son aire d'influence sur l'agglomération.

DECIDE

Article unique

Le Conseil de Communauté est favorable à l'arrêté de projet d'extension du périmètre de la Communauté Urbaine à la commune de Martignas-sur-Jalle.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 17 JANVIER 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON